



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles

N° de la demande : 2015-3732

Demande : Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit –
Nouveaux organismes nuisibles

Produit : Insecticide Coragen de DuPont

Numéro d'homologation : 28982

Matière active (m.a.) : 200 g/L de chlorantraniliprole (JIY)

Numéro de document de l'ARLA : 2597011

Contexte

L'insecticide Coragen de DuPont est homologué pour une application foliaire pour la suppression de nombreux insectes nuisibles importants dans plusieurs cultures et groupes de cultures. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'insecticide Coragen de DuPont afin d'inclure une allégation de suppression des sauterelles à une dose d'application de 25 à 50 g m.a./ha (125 à 250 mL de produit/ha) dans le groupe de cultures des oléagineux.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'insecticide Coragen de DuPont est actuellement homologué pour supprimer les sauterelles à des doses d'application de 25 à 50 g m.a./ha sur plusieurs groupes de cultures; gousses de légumineuses (groupe de cultures 6), céréales (groupes de cultures 15 et 16) et foin et foin de graminées (groupe de cultures 17). Ce profil d'emploi figurant sur l'étiquette a été extrapolé au groupe des oléagineux (groupe de cultures 20) parce que les sauterelles sont polyphages et leur comportement alimentaire et leur cycle de vie sont semblables sur toutes les cultures figurant sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Coragen de DuPont afin d'y inclure l'allégation contre les sauterelles dans le groupe de cultures des oléagineux.

References

PMRA # 2557731 2015, n/a, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.